

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2022

Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :

24 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 24 mai 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme PELLUAU Carole, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. LEBREC Michel donne pouvoir à M. Patrice TARBÉ de SAINT-HARDOUIN
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEBALLÉE Pascale
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

Etaient absents excusés :

Mme MERCIER Céline

Etaient absents non excusés : Néant

Madame LABREVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 22 / 2022

RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE

Madame le Maire informe que Mme DEBBAULT Françoise, domiciliée 6 rue de la Gatine – 37150 BLÈRE, avait acheté, le 3 mars 2018, une concession funéraire pour 30 ans référencée sous le n° 1706 (tombe n° 892 – carré 2 – Mur Sud) au cimetière de Vernou où était inhumé M. DEBBAULT Marcel, son époux.

Suivant le souhait écrit du 24 février 2022 de Mme DEBBAULT Françoise de transférer le corps de son époux dans une nouvelle concession au cimetière de BLÈRE, il s'avère que la concession n° 1706 se retrouve vide de tout corps et de ce fait, abandonne celle-ci au profit de la Commune.

Il est à noter que la concession n° 1706 possède un caveau 2 places et que la transaction de vente de celui-ci sera faite par les soins de Mme DEBBAULT Françoise.

La concession a été achetée au prix de 170 € pour 30 ans et pour opérer la rétrocession, le prix est calculé :

- en fonction de la durée écoulée depuis l'achat et celle restante soit : **26 ans**
- sur la base des 2/3 du prix d'achat : 170 € en 2018 soit **113,33 €** (1/3 a été versé et reste acquis au Centre Communal d'Action sociale (CCAS))

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur :

- la rétrocession à la commune de l'emplacement de la concession n° 1706
- la revente du caveau par les soins de Mme DEBBAULT Françoise.

Entendu cet exposé,

Considérant que la concession n° 1706 – tombe n° 892 est libre de toute inhumation,

Vu la demande faite par Mme DEBBAULT Françoise ci-dessus désignée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de racheter à Mme DEBBAULT Françoise la concession n° 1706
au prix de $\frac{113,33 \times 26}{30} = 98,22 \text{ €}$
- **autorise** Madame le Maire à accepter la rétrocession de la concession et à souscrire l'acte qui interviendra à cet effet ;
- **dit** que la somme de **98,22 €** sera prévue au Budget 2022 et remboursée à l'intéressée suivant RIB joint.
- **autorise** la revente du caveau par Madame DEBBAULT Françoise pour un futur acheteur.
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE**

